

en principe d'entreprendre, de concert avec le gouvernement du Manitoba, l'aménagement des immenses ressources d'énergie hydro-électrique du cours inférieur du Nelson, dans le Nord de cette province. Il s'agira, dans la première étape des travaux, de construire une centrale d'énergie aux rapides Kettle et d'installer une génératrice de 855,000 kilowatts; de détourner une partie du cours du Churchill en direction du réseau du Nelson, près de Thompson, au Manitoba; de construire des ouvrages, à l'embouchure du lac Winnipeg, afin de régler le niveau des eaux ainsi que la décharge de ce lac et d'installer de longues lignes de transmission à haute tension à partir des rapides Kettle au sud-ouest jusqu'aux environs de Winnipeg. Le coût total de cette première étape de l'aménagement hydro-électrique du cours inférieur du Nelson dépassera 300 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral fera aménager, financera et possédera les lignes de transmission à haute tension nécessaires pour acheminer l'énergie hydro-électrique du fleuve Nelson à Winnipeg et, plus tard, lorsque des débouchés auront été créés, jusqu'aux frontières internationales et interprovinciales. On a évalué à environ 120 millions de dollars le coût des lignes de transmission à haute tension qu'on projette actuellement d'aménager de Kettle à Winnipeg, y compris le coût de l'équipement auxiliaire. La ligne sera louée à bail à l'Hydro du Manitoba, moyennant un certain tarif par année et par kilowattheure d'énergie transmise, ce qui permettra au gouvernement fédéral de rembourser en 50 ans environ le capital et les intérêts investis dans cette ligne.

La participation du gouvernement fédéral à cette entreprise permettra qu'une installation hydro-électrique d'une aussi grande importance ne reste pas inexploitée uniquement parce qu'elle est située dans une province où les débouchés pour l'énergie sont trop restreints pour que cette province puisse à elle seule assumer tout le fardeau financier de sa mise en valeur. Quant aux avantages possibles pour le Canada, il est raisonnable de penser à l'exportation d'énergie aux États de l'Ouest central américain et à la vente d'énergie produite à bon marché à la Saskatchewan et à l'Ontario, par l'entremise des réseaux d'interconnexion des trois provinces. L'aménagement hydro-électrique du Nelson ne saurait être réalisé que par étapes successives mais, une fois terminé, sa production sera d'environ cinq millions de kilowatts.

Le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral se mettront à l'œuvre le plus tôt possible pour négocier l'accord officiel nécessaire, puis le gouvernement fédéral de-

mandera au Parlement de l'approuver. Mon collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin), le titulaire du nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dirigera les négociations avec la province du Manitoba.

La collaboration entre le Manitoba et les autorités fédérales a permis d'explorer cette grande richesse et d'en apprécier les possibilités d'exploitation en prévision de l'accord actuel. J'aimerais rendre hommage à mon collègue, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing), pour le rôle important que lui-même et son service ont joué dans les premières étapes des recherches qui devaient aboutir à l'accord annoncé aujourd'hui.

Les ressources énergétiques du cours inférieur du fleuve Nelson ont fait l'objet, ces trois dernières années, d'un relevé au coût de millions de dollars entrepris conjointement par le gouvernement fédéral et celui de la province, qui ont assumé chacun la moitié des frais, et dirigé par un comité mixte d'aménagement du fleuve Nelson. Avec l'assentiment de la Chambre, monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport provisoire de ce comité qui date de décembre 1965.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle l'honorable premier ministre à déposer le rapport auquel il a fait allusion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, l'annonce du premier ministre revêt une importance capitale pour l'épanouissement national et constitue l'aboutissement des politiques progressives tendant à l'expansion du Nord canadien et instituées il y a quelques années par le gouvernement conservateur-progressiste. (*Applaudissements*) La vision du Nord, si souvent ridiculisée, commence à être véritablement sentée aux yeux de la population du Canada. C'est ce que nous avons envisagé depuis nombre d'années, et je rends hommage au gouvernement conservateur du Manitoba pour l'initiative qu'il a prise en vue de réaliser ses projets de mise en valeur du fleuve Nelson.

Le gouvernement actuel a maintenant l'occasion de donner suite aux projets que nous avons élaborés, il y a quelques années, savoir la mise sur pied d'un réseau national d'énergie. Le Nord du Manitoba est doté de l'une des plus grandes ressources hydrauliques dont l'excédent d'énergie pourrait bénéficier aux autres provinces du Canada. Je signale au ministre de l'Industrie et aux autres ministres qu'ils ont là une excellente occasion de favoriser l'expansion industrielle de l'Ouest du Canada.

[Le très hon. M. Pearson.]